



Conditions d'acceptation de matières à recycler

Site industriel de recyclage de la société Mobirec b.v
situé au 18, Moenkouterstraat - 8552 Moen

Objets Prohibés

Les objets mentionnés ci-après seront systématiquement refusés. Ils seront retournés à l'expéditeur et/ou feront l'objet d'une facturation couvrant les frais d'immobilisation et de récupération.

- Batteries et batteries Lithium-ion
Nous facturons un montant forfaitaire de € 3000 par batterie.
- Coffres-forts résistants au feu et anti-infraction
- Petits déchets dangereux
- Moteurs non dépollués
- Munitions et explosifs
- Transformateurs non dépollués
Seuls les transformateurs dépourvus de PCB et accompagnés d'un certificat de nettoyage sont autorisés.
- Batteries de stockage
Les batteries de stockage peuvent être apportées, sous réserve qu'elles soient strictement séparées du reste (ex. batteries au plomb).
- DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)
- VHU (Véhicules hors d'usage)

Contenants interdits

Les contenants ci-après sont refusés. Ils seront retournés et/ou feront l'objet d'une facturation couvrant les frais d'immobilisation et de récupération.

- Petits contenants avec chapeau (bouteilles et bonbonnes de gaz)
Seule exception : chapeau retiré et contenant percé sur 2 cm minimum.
- Grands contenants non nettoyés (citernes et fûts)

Matériaux interdits

Les matériaux ci-dessous sont interdits. Ils seront retournés et/ou feront l'objet d'une facturation couvrant les frais d'immobilisation et de récupération.

- Amiante et matériaux contenant de l'amiante
L'amiante et les matériaux contenant de l'amiante seront retournés.
- Matériaux contenant du mercure
- Matériaux radioactifs
Formellement interdits conformément à la réglementation de l'AFCN. Le fournisseur assume l'organisation du retour et/ou la facturation des frais liés à l'immobilisation, au stockage et à l'évacuation.
- Graisses et/ou liquides

Retrouvez toutes nos autorisations
de traitement sur mobirec.be

VISIT NOW

www.mobirec.be

Toute entrée se fait en parfaite connaissance et acceptation du protocole de sécurité de l'entreprise.